



**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHATENOIS**

**Séance du 22 janvier 2026**

Sur convocation du 16 janvier 2026 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Châtenois.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Nadine GUTHAPFEL, secrétaire de séance
- Mélanie SANTAMARIA, secrétaire administratif

**2. Appel des conseillers**

**Etaient présents :**

- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. Luc ADONETH                 | 15. Michel GOETTELMANN      |
| 2. Christian OTTENWAELDER      | 16. Sandrine DEMAY          |
| 3. Sylvie LIGNER               | 17. Denis WACHBAR           |
| 4. Stéphane SIGRIST            | 18. Sabrina DUSSOURD        |
| 5. Christine GILL              | 19.                         |
| 6. Christophe BOHN             | 20. Claire-Catherine BRUN   |
| 7. Anne HEUBERGER              | 21. Amandine MARTIN         |
| 8. Daniel BROCKER              | 22. Axèle EBELIN            |
| 9. Patrick DELSART             | 23. Jean LACHMANN           |
| 10. Marie-Antoinette SYLVESTRE | 24. Eric BRUNSTEIN          |
| 11. Jean-Paul BARTH            | 25. Anne-Catherine DORIDANT |
| 12. Pascal HELDE               | 26. Bénédicte SADOWNICZYK   |
| 13. Christophe ELSAESSER       | 27. Yann VILARDELL          |
| 14. Nadine GUTHAPFEL           |                             |

**Absents excusés :**

9. Patrick DELSART jusque 19h50  
19. Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

**Absences :**

**Assistait en outre :** Mme Mélanie SEATI SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Après lecture,

Le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Appel des conseillers
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025
4. Communauté de Communes
  - 4.1. Points info
5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques
  - 5.1. Rétrocession lotissement PINOT
  - 5.2. Intégration voirie communale pour DGF : rue du Tokay
  - 5.3. Points info
6. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël
  - 6.1. Fête de Noël des Aînés : fixation valeur bon cadeau 2025
  - 6.2. Points info
7. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : Suivi Technique, salles sportives
  - 7.1. Extension et rénovation thermique de l'Espace Les Tisserands : demande de subventions
  - 7.2. Points info
8. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations
  - 8.1. Points info
9. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif
  - 9.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2026
  - 9.2. Garantie d'Emprunt Domial : modification des montants à assurer
  - 9.3. Tarification borne de recharge Freshmile

**10. Tourisme**

- 10.1. Points info

**11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance – Jumelage**

- 11.1. Recrutement d'un adjoint d'animation et d'un adjoint administratif en accroissement d'activité  
11.2. Points info

**12. Délégations d'attribution au Maire**

**13. Divers**

- 13.1. Convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière animale  
13.2. Eclairage public : modification des horaires  
13.3. Points info

\*\*\*\*\*

## 4. Communautés de Communes

RAPPORTEUR : M. le Maire

### 4.1. Points info

M. le Maire commence par excuser Patrick DELSART, retenu en réunion, et qui rejoindra l'assemblée dès que possible. Il prend donc à sa charge la communication des informations suivantes :

Le nouveau Plan Local de l'Habitat, porté par la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, a été voté en conseil communautaire et doit maintenant être soumis à l'approbation des conseils municipaux. Ce sujet, complexe, sera présenté lors de la prochaine « Commissions Réunies », qui se tiendra le 4 février à 18h, avant d'être soumis au vote du conseil le 11 février.

En outre, il informe le conseil que le PETR a adopté récemment le nouveau SCoT (schéma de cohérence territoriale), avec une dizaine de votes « contre » dont le sien. Le Maire dénonce une concertation trop légère des territoires et une délibérative hâtive, compte tenu d'un contexte national où des contraintes urbanistiques ont été repoussées, comme la loi ZAN. En effet, le SCoT actuel ajoute des contraintes qui ont des effets immédiats en termes d'aménagement du territoire.

Le SCoT sera soumis à enquête publique après les élections. Le Maire alerte les conseillers présents dans le mandat suivant : S'il est voté en l'état, des terrains constructibles sortiraient des zonages constructibles et perdraient une valeur considérable.

Il appelle de ses vœux à être vigilant sur ce sujet, et explique que sur la CCST, il y a eu un panachage de votes contre et d'abstentions, tout en notant que Lièpvre s'est aussi abstenu.

L'enquête publique sera l'occasion pour les élus et citoyens de donner leurs avis sur le sujet.

## 5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

### 5.1. Rétrocession lotissement Pinot

#### DELIBERATION D22012026/01

Le 24 novembre 2025, la commune a reçu la déclaration d'achèvement de travaux du lotissement « Au Pinot » de la SAS SOVIA. La rétrocession de la voirie et des réseaux secs (éclairage et télécommunication) à la commune peut donc être proposée au vote.

Les parcelles composant le lotissement sont les suivantes :

- Section 23, parcelles 805, 806, 807, 808, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 823, 824, 849, 850, 851, 852, pour une surface d'environ 89,34 ares.
- La parcelle correspondante à la voirie est la parcelle 823 section 23, d'une surface de 1,516 ares.

Par certificat administratif en date du 25 novembre 2025, la commune a attesté la non-contestation de la conformité de l'intégralité des travaux du lotissement « Au Pinot », PA067 073 20 R0002.

Conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière, la rue du Tokay étant déjà ouverte à la circulation publique, et desservant l'ensemble des habitations du lotissement, peut être classée dans le domaine public communal, tout comme les réseaux qui s'y trouvent en sous-sol, sans enquête publique préalable.

**Vu** les articles R.442-7 et R.442-8 du Code de la voirie routière

**Vu** l'article L.1311-10 du Code général des collectivités territoriales

**Vu** l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes

**Vu** l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales

**Vu** l'article L.141-3 du Code de la voirie routière

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des voiries et réseaux secs de la parcelles 823 en section 23.

**APPROUVE** leur intégration au domaine public communal,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition, ainsi que tous les documents que cette opération nécessitera.

**PRECISE** que la dépense est inscrite au BP2026.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*Yann VILARDELL signale que tous les lots ne sont pas encore vendus et demande si la voirie ne risque pas d'être abîmée pour les lots encore à construire. M. OTTENWAELDER et le Maire expliquent que ce n'est pas plus inquiétant que les projets sur les dents creuses existantes sur la commune.*

*Eric BRUNSTEIN demande ce qu'il advient du sentier : M. OTTENWAELDER explique qu'il reste la propriété de la commune et que l'entreprise Vogel va l'égaliser pour faciliter l'entretien.*

## 5.2. Intégration voirie communale pour DGF : rue du Tokay

### DELIBERATION D22012026/02

La commune doit déclarer les mètres linéaires de voirie afin d'obtenir une DGF ajustée en N+2.  
A ce jour, il est possible d'intégrer à la voirie communale : rue du Tokay, dont la voirie vient d'être rétrocédée, en vue de la nouvelle déclaration de voirie DGF 2026, pour un versement ajusté en 2028.

Mètres linéaires à rajouter :

Rue du Tokay : 144 ml

Mètres linéaires actuels déclarés : 26 179 ml

Nouvelle longueur de voirie à prendre en compte : 26 323 ml.

**Vu** la délibération DEL 20260122/01 de rétrocession du 22 janvier 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** le classement de la voirie en section 23 dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

**DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

**AUTORISE** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

**PRECISE** que la nouvelle longueur de voirie communale à prendre en compte est de 26 323 ml.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## 5.3. Points info

M. OTTENWAELDER fait le point sur les différents chantiers en cours : le chantier de la rue des Goumiers est terminé, et le démontage du réseau aérien est programmé pour février.

Le Maire rajoute que le travail actuel consiste à proposer les aménagements des nouveaux stationnements ; le nouveau plan sera présenté en réunion publique en février aux riverains pour prendre en compte les différentes remarques et contraintes. Une réflexion est aussi menée sur les enjeux d'infiltration.

Au Neuerweg, il reste à installer le nouveau panneau électronique et la nouvelle caméra.

A l'école du Hahnenberg, les travaux de réfection de la toiture ont été attribués à Biltz et seront effectués dès que les conditions météorologiques le permettront.

Enfin, à la police municipale, les travaux de l'entreprise générale sont terminés. Le Service technique a pris le relai pour effectuer les travaux de peinture. Les policiers pourront réintégrer leurs locaux dans 15 jours.

## 6. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël

**RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER**

### 6.1. Fête de Noël des Aînés : fixation valeur bon cadeau 2025

#### DELIBERATION D22012026/03

Compte tenu des retours positifs des Aînés de la commune, il est proposé de continuer à remettre un bon cadeau aux Aînés de plus de 80 ans qui ne peuvent participer à la fête des Aînés, à la place des traditionnels colis.

Ces bons cadeaux sont valables dans tous les commerces de Châtenois, du 01/12/2025 au 30/09/2026.

Des colis sont cependant distribués aux Aînés de la Maison de retraite du Badbronn.

Les modalités de distribution des bons et colis pour les plus de 80 ans restent inchangés auprès de nos Aînés.

*Elle remercie tous les élus qui ont joué le jeu de la distribution en décembre.*

Vu l'avis de la commission,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à délivrer des bons d'achat d'une valeur de 30€, valables du 01/12/2025 au 30/09/2026, à faire valoir auprès des commerçants de Châtenois.

**PRECISE** que ces bons d'achat seront pris en charge sur le BP 2026, sur présentation d'une facture établie par le commerçant.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

19h50 : arrivée de Patrick DELSART

## 7. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

### 7.1. Extension et rénovation thermique de l'Espace Les Tisserands : demande de subventions

#### DELIBERATION D22012026/04

L'espace Les Tisserands est un bâtiment communal multifonctionnel, livré en 2002, qui nécessite aujourd'hui d'être rénové sur le plan thermique, et agrandi afin de répondre aux différents besoins associatifs et communaux. Ainsi, les services communaux ont lancé la première phase du projet en 2025 avec le choix de la maîtrise d'œuvre, constituée d'un groupement de 5 entreprises.

L'opération vise deux objectifs principaux :

- D'une part elle s'attache à la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment en vue d'atteindre le niveau BBC tout en répondant au Décret Tertiaire à l'horizon 2050 soit une baisse de consommation de 60%.
- D'autre part, il est prévu de créer une extension à la partie gymnase du complexe pour y installer un espace dédié à la pratique de la gymnastique (praticable de 14m sur 14m), du rangement et stockage supplémentaire, et une salle de musculation dédiée à la lutte.

L'architecte a rendu un avant-projet et un premier chiffrage des travaux envisagés. Des arbitrages seront ainsi faits dans les semaines à venir afin d'affiner les choix de matériaux, d'équipements, et les différentes stratégies de rénovation thermique.

Le coût de la maîtrise d'œuvre et des frais divers est de 241 935€ HT, le montant estimé des travaux hors option s'élève à 2 450 472 HT.

La commune souhaite solliciter les aides financières de l'Etat, des différentes collectivités territoriales, des Fonds Européens, de l'agence nationale du Sport, selon le plan de financement suivant :

*Délibérations du Conseil Municipal du 22 janvier 2026*

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%	
<b>MOE ET FRAIS DIVERS</b>			<b>AIDES PUBLIQUES (1) :</b>			
MOE - ETUDES	218 500,00 €		– Union européenne : FEDER - 20% ASSIETTE RENO ENERGETIQUE	256 032,60 €	9,49 %	
service Géotechnique	5 210,00 €		– ÉTAT: dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)			
contrôle technique	12 015,00 €		– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ASSIETTE EXTENSION - 30%	352 592,70 €	13,07 %	
SPS	6 210,00 €		– ÉTAT autre (préciser) : FONDS VERT - ASSIETTE RENO ENERGETIQUE - 30%	384 048,90 €	14,24 %	
			– Région : soutien aux investissements sportifs - ASSIETTE EXTENSION - 20%	235 061,80 €	8,71 %	
			– CEA - attractivité du territoire - ASSIETTE TOTALE + MOE - 15%	404 611,05 €	15,00 %	
			– Groupement de communes		0,00 %	
<b>TRAVAUX (détailler les différents postes)</b>						
LOT 1 <b>TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE</b>			– Établissements publics ( <i>Caisse des Dépôts par ex.</i> )		0,00 %	
	EXTENSION	204 546,00 €	8,33 %		0,00 %	
LOT 2 <b>CHARPENTE BOIS</b>			– Aides publiques indirectes		0,00 %	
	EXTENSION	262 109,50 €	10,67 %	Autres : agence nationale du sport - annexe 1-3 - ASSIETTE TOTALE - hors MOE - 15%	368 320,80 €	13,65 %
LOT 3 <b>ELECTRICITE</b>				<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>2 000 667,85 €</b>	<b>74,17 %</b>
	EXTENSION	70 300,00 €	2,86 %			
	RENOVATION ENERGETIQUE	53 400,00 €	2,17 %	<b>Autofinancement</b>		
LOT 4 <b>CVC / SANITAIRES</b>			Fonds propres	696 739,15 €	25,83 %	
	EXTENSION	34 000,00 €	1,38 %	Emprunts (2)	0,00 %	
	RENOVATION ENERGETIQUE	271 000,00 €	11,04 %	Crédit-bail	0,00 %	
LOT 5 <b>ETANCHEITE - TOITURE VEGETALISEE</b>			Autres – aides privées ( <i>CAF par ex.</i> ) (2)		0,00 %	
	EXTENSION	67 710,00 €	2,76 %			
	RENOVATION ENERGETIQUE	346 079,00 €	14,09 %			
LOT 6 <b>ISOLATION EXTERIEURE - BARDAGE</b>						
	EXTENSION	117 460,00 €	4,78 %			
	RENOVATION ENERGETIQUE	169 484,00 €	6,90 %			
LOT 7 <b>MENUISERIE EXTERIEURE ALU - SERRURERIE</b>						
	EXTENSION	125 910,00 €	5,13 %			
	RENOVATION ENERGETIQUE	250 860,00 €	10,22 %			
LOT 8 <b>MENUISERIE INTERIEURE BOIS</b>						
	EXTENSION	84 900,00 €	3,46 %			
LOT 9 <b>PLATRERIE FAUX PLAFONDS PEINTURE</b>						
	EXTENSION	50 608,00 €	2,06 %			
	RENOVATION ENERGETIQUE	189 340,00 €	7,71 %			
LOT 10 <b>SOL SOUPLE</b>						
	EXTENSION	58 500,00 €	2,38 %			
LOT 11 <b>EQUIPEMENT GYMNASTIQUE</b>						
	EXTENSION	68 449,00 €	2,79 %			
LOT 12 <b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS VRD</b>						
	EXTENSION	25 816,50 €	1,05 %			
OPTION <b>GRADINS (extension)</b>			5 000,00 €	0,20 %		
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	2 455 472,00 €	100,00 %				
DONT <b>PROJET D'EXTENSION</b>	1 175 309,00 €	47,86 %				
DONT <b>RENOVATION ENERGETIQUE</b>	1 280 163,00 €	52,14 %				
				<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>696 739,15 €</b>	<b>25,83 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 697 407,00 €</b>		<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>2 697 407,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'extension et de rénovation thermique de l'Espace Les Tisserands,

**AUTORISE** le Maire à déposer les documents d'urbanisme relatifs à l'opération,

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand-Est, l'Agence du Sport, les Fonds Européens, et tout autre financeur potentiel, les subventions maximales.

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP2026, et proposés en autorisations de programme / crédits de paiement dès 2026.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*M. SIGRIST présente les plans d'architecte qui sont projetés.*

*Mme Anne-Catherine DORIDANT demande des explications sur certains choix, M. SIGRIST explique les contraintes techniques existantes et rappelle que tout est réfléchi et coconstruit avec la gym et la lutte ; certains choix d'aménagements sont vraiment issus de leurs besoins et ont été pris en compte par l'architecte. Le maire explique que les contraintes d'urbanisme ont nécessité d'acheter des morceaux de jardin à l'arrière ce qui a permis de faire le projet, sans empiéter sur le parc ERGE ni sur la partie Sud qui devrait accueillir une citerne de récupération d'eau de pluie.*

*M. BRUNSTEN demande si le projet empiète sur le sentier existant. M. SIGRIST explique que le passage n'existera plus, il restera peu de fonciers à l'arrière ; les personnes feront le tour par la bibliothèque.*

*Mme DEMAY si le projet sera aux normes de compétition. M. SIGRIST confirme que oui mais qu'il n'est pas prévu d'en organiser. Cependant cette norme permettra de toucher des subventions de l'agence du Sport.*

*M. BOHN explique en outre que le projet inclut la rénovation énergétique, incluant l'empreinte carbone, et la gestion de la surchauffe estivale. M. SIGRIST rajoute qu'il existera une ventilation double flux qui servira à ventiler et maintenir la température en hiver.*

*Le Maire rappelle qu'il faut avoir une vision globale d'un projet pour pouvoir obtenir des subventions. Le séquençage ne permet pas de répondre aux critères des différents financeurs. C'est ainsi que pour le complexe sportif et la maison du tourisme, la commune a obtenu de fortes subventions.*

*M. SIGRIST rappelle qu'un bureau d'étude a été sollicité dès le début du projet : 62% d'économie d'énergie sont visés, ce qui n'est pas négligeable en termes d'économie sur plusieurs années.*

*M. BOHN rappelle aussi que c'est le bon moment car les Tisserands ont 25 ans, et les chaudières commencent à vieillir. Le maire rappelle que tous les ans 25 000€ pour la maintenance sont votés au budget ce qui permet un équipement à niveau Il rappelle aussi que les agents sont aussi très rigoureux sur les sorties de location.*

## 8. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

### 8.1. Points info

#### DISSOLUTION DES VOIX CASTINETAINES

Lors d'une AG extraordinaire organisée le 6 octobre 2025, les membres de cette association ont décidé de la dissolution de celle-ci. La mairie en a été informée le 31 décembre 2025.

#### PROGRAMME DU FOYER SOCIO CULTUREL

- Samedi 24 janvier 2026 de 14h à 16h30 au FSC : Atelier kéfir de fruits et Ginger Beer avec Atelier Grün

- Vendredi 30 janvier à 20h à l'ELT : Conférence de Pierre GRIESMAR sur son périple à vélo de Châtenois à Samarcande
  - Dimanche 1er février 2026 de 13h à 18h à l'ELT : APEEC Ludique - Après-midi jeux de société organisé par l'APEEC
  - Samedi 7 février 2026 à partir de 15h au départ de l'ELT : Carnaval organisé par les Narre vo Kestaholz
  - Samedi 14 et dimanche 15 février 2026 de 10h à 18h à l'ELT : 5e Salon alsacien de Généalogie.
- Merci aux membres du FSC qui apportent leur concours à l'organisation de ces événements et à Sonia HURIEZ pour l'élaboration de la brochure !

## BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal de décembre 2025 a été distribué avant Noël, tout s'est bien déroulé, il n'y a pas eu de retour. Elle remercie les membres de la sous-commission du BM, les collègues adjoints et conseillers ainsi que les agents qui ont aidé à le préparer, à le garnir des brochures du foyer socio-culturel et du SMICTOM et à le distribuer dans les délais impartis. Merci à Maéva WERMELINGER pour son excellente maîtrise du sujet, elle a été très précieuse dans la préparation de ce premier bulletin à mettre à son actif !

## JUMELAGE

Le 12 janvier 2026, une réunion publique sur le jumelage avec Saint-Jean-de-Daye et sa région a été organisée à l'ELT. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Le weekend retenu pour le voyage en Normandie est celui du 14 au 17 mai 2026. Un formulaire d'inscription est en cours d'élaboration, de même que le programme provisoire du weekend.

## 9. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif

RAPPORTEUR : M. BOHN

### 9.1. Débat d'Orientation Budgétaire

#### DELIBERATION D22012026/05

Le rapport d'orientation budgétaires a été envoyé à l'ensemble des Conseillers à la suite de la commission des Finances du 19 janvier 2026. M. BOHN présente le document dans son ensemble. Le Procès-Verbal du Conseil reprend l'essentiel des éléments du ROB, à savoir les indicateurs financiers et les projets d'investissement à venir. Les éléments financiers concernant l'endettement sont détaillés dans le ROB annexé.

Dépenses	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Dépenses réelles de fonct/Population (Ratio 1)	987	608	788	736	755	En €/hab
Dépenses d'équipement brut/population (R4)	421	642	512	468	503	En €/hab
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (R7)	53,4	52,9	50,1	51,1	51,9	En %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (R 9)	34,8	72,6	54,6	45,5	51,6	En %
Recettes	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Impôts directs/population (R2)	562	581	631	651	658	En €/hab

Recettes réelles de fonct/population (R3)	1212	884	938	1027	974	En €/hab
DGF/POPULATION (R6)	162	124	122	92	91	En €/hab
Dette	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Encours dette/POP (R5)	724	1158	1072	989	911	En €/hab
Encours de la dette/recettes réelles de fonct (R10)	0,60	1,31	1,14	0,96	0,94	En nbre d'années de recettes courantes
Charges de fonct/remb dette/recettes réelles de fonct (R8)	87,8	77,4	93,3	79,7	85,6	En %

M. BOHN souligne l'équivalence des dotations ; sur le ratio 6, seule la DGF est prise en compte alors qu'elle a été compensée par la part CPS de la Communauté de Communes, comme en 2024. Cette équivalence se retrouve sur le ratio suivant, le n°3, qui présente bien la hausse des recettes courantes. La Commune de Châtenois perçoit 43% de recettes en moins qu'une commune de la même strate car considérée comme « riche ».

M. LACHMANN informe le conseil que le vice-président aux Finances de la CCST a rapporté la suppression probable de la DGF, ce qui est inquiétant. M. BOHN espère une compensation et le Maire répond que la DGF est stable depuis 4-5 ans, le gouvernement a tenu ses engagements. Il faudra attendre de voir les prochaines décisions gouvernementales pour savoir à quoi s'en tenir.

M. BOHN explique qu'il y a une légère baisse des recettes liée à la baisse des produits forestiers et des concessions de cimetière. En 2024, la Commune a perçu le filet inflation électricité d'environ 52 000 €, une recette exceptionnelle non reconduite en 2025. Au chapitre 77, il y a eu la vente de la halle de la gare en 2024 et la vente du parking du Fossé en 2025.

Au niveau imposition directe il y a une légère augmentation de 25000€.

Malgré certaines baisses des recettes de fonctionnement, il y a un excédent de fonctionnement supplémentaire de 54 000€ par rapport à l'année dernière.

Concernant l'impôt direct, celui reste stable, par rapport à la population.

Concernant les dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes, on constate bien que la commune investit pour la population. Le maire explique que la commune dépense 20% de moins sur le fonctionnement par rapport à la moyenne, et investit 20% de plus que la moyenne, les ratios sont donc cohérents et doublement vertueux malgré les baisses de dotation. La chasse aux subventions et une gestion rigoureuse permettent ces investissements au service de la population. Il rappelle que pour 6M° de projet, la commune a reçu 3M° de subvention et de FCTVA. Certes, 4M° ont été empruntés, mais 3M° sont directement retournés dans les finances communales sous forme de subvention. Il est donc nécessaire de voir les choses de façon globale.

M. BOHN explique que les dépenses de fonctionnement sont plus basses que dans d'autres communes grâce à une grande rigueur.

Les dépenses ont évolué de 0,32% ce qui est très peu. La maire rajoute que sur les deux dernières années, la progression est de seulement 1,2%, soit inférieure à l'inflation, malgré les évolutions salariales et coûts associés : par exemple 50 000€ de cotisation CNRACL supplémentaires ont été imputés cette année, par décision gouvernementale, soit plus que le coût d'un poste à temps plein.

Pour le chapitre 11 qui représente les charges générales de la collectivité, il y a une stabilité des dépenses électriques avec tout de même - 5000 € par rapport à 2024 et surtout -75 000 € pour le gaz.

Le bémol est sur le c/611 « Prestations de service » qui a augmenté en 2025. En effet, l'ATIP a augmenté ses prestations, il y a eu le contrat pour le véhicule CITIZ, l'entretien du terrain de foot, la prestation de ALTER ENERGIES (6 000 € mais une prestation unique en 2025) et tous les autres contrats d'entretien et de maintenance divers dont les indices des contrats sont révisés annuellement.

La voiture d'autopartage coûte quand même 7000€ à la commune cette année, il faudra réfléchir à la pertinence de garder ce service. Le dernier trimestre cependant, la voiture a roulé 2500 km. M. DELSART rappelle qu'un bilan est prévu à un an d'utilisation avec l'analyse de la part communale, et de la nature des utilisations. Le Maire dit qu'il y a 9 utilisateurs différents pour l'instant ce qui est trop peu, trop fragile.

Axèle EBELIN informe le conseil que la commune de Kintzheim est intéressée et elle souhaiterait avoir des statistiques pour pouvoir analyser la pertinence. La commune se mettra en relation avec Kintzheim. Mme DORIDANT demande si la commune utilise le véhicule : oui, ponctuellement, ce n'est pas significatif. Elle demande aussi si ça fonctionne à Sélestat : M. SIGRIST lui explique que sur 4 voitures, une a été arrêtée récemment.

M. BOHN explique que les charges générales représentent 1/3 du budget de fonctionnement, les salaires environ la moitié, c'est un gros poste de dépenses. Les atténuations de produits tels que le FPIC ou le FNGIR représentent quand même une charge importante annuellement, plus de 200 000 €. Le total cumulé sur un mandat aurait permis de financer de nombreux projets.

Le Maire explique le mécanisme des amortissements qui sont une dépense de fonctionnement, inscrits en recettes d'investissement. Une commune qui n'investit pas, n'aura pas d'amortissement qui sera reporté en investissement.

M. BOHN aborde ensuite les éléments de la section d'investissement :

Concernant les recettes, on trouve le versement du FCTVA, ainsi que la taxe d'aménagement. Les subventions sont de seulement 193 000€ mais un gros montant est attendu en 2026 puisqu'il y a un décalage entre la fin des opérations et le versement des fonds. Heureusement la commune a un fonds de roulement suffisant pour pouvoir fonctionner pendant ce laps de temps.

Il y a un excédent d'investissement reporté de l'ordre de 230 000€.

Il évoque les dépenses 2025 à travers les 4 grands postes budgétaires de l'année : Maison du Tourisme, le Neuerweg, rue des Goumiers, la plateforme de lavage de l'atelier.

Concernant l'endettement, M. BOHN rappelle que la commune contracté deux prêts pendant le mandat, et explique que la commune a encore de belles capacités d'endettement pour le prochain mandat compte tenu des montants à rembourser actuels, comparativement à 2020 voire même 2014. Le maire rappelle qu'en 2014, la charge financière est de 793 000€, à mettre en regard avec la charge actuelle de 361 000€. La commune a donc remboursé de fortes sommes, tout en continuant de réaliser de beaux projets communaux dont tout le conseil peut être fier. Il rappelle en outre le devoir des élus à gérer en bon père de famille les investissements faits.

M. BOHN évoque ensuite la baisse de l'encours de la dette plus précisément et explique le ratio de capacité de désendettement à 1,73 années, ce qui est très positif. La norme constatée est de 12 ans, rajoute le Maire. M. LACHMANN répond que c'est un ratio important, et que c'est une prouesse d'avoir pu le baisser de manière importante après le dérapage de 2021. Il rappelle qu'on travaille aussi pour le prochain mandat, donc ce ratio permet d'être serein pour la suite. M. BOHN rappelle que cette hausse était due à emprunt contracté à 0,75% sur 20 ans, ce qui était une opportunité à ne pas rater.

Il passe en revue le programme budgétaire 2026 :

#### CHARGE DE LA DETTE :

- Remboursement du capital des emprunts : 297 025€

#### FONCIER : 20 000€

- Acquisitions foncières diverses : 20 000€

#### VOIRIE : 1 297 700€

- Rue des Goumiers : 762 000€
- Elargissement Neuerweg : 24 500€
- RD559 : étude MOE : 50 000€
- Réaménagement rue de la Quell : 130 000€
- Reprise des trottoirs route de Kintzheim : 50 000€
- Extension réseau de la Gendarmerie + DOMIAL : 81 200€
- Travaux protection hydraulique : 200 000€

#### **ECLAIRAGE PUBLIC : 210 000€**

- Fin du relamping LED : 210 000€

#### **BATIMENTS : 1 241 500€**

- Fibre communale : 20 000€
- Travaux PM : 49 000€
- Etudes travaux chapelle : 10 000€
- Maison du Tourisme : 485 000€
- Agrandissement et rénovation ELT (études et premiers frais) : 657 500€
- Travaux de reprise de la toiture EMH : 20 000€

#### **CADRE DE VIE : 75 500€**

- Illuminations de Noël : 3 000€
- Mobilier urbain : 5 000€
- Vidéosurveillance caméra ELT : 12 500€
- Trame Verte et Bleue : 25 000€
- Maintien à niveau ELT : 20 000€
- Maintien à niveau complexe sportif : 10 000€

#### **EDUCATION : 25 360€**

##### **EMB :**

- Equipements divers : 5 500€
- Mobiliers et jeux : 1 200€

##### **EMH :**

- Equipement divers : 5 500€
- Mobilier : 700€
- Matériel audio : 300€
- Lits sieste : 300€
- Cycles : 1 560€

##### **EEK :**

- TBI et postes informatiques : 9 500€
- Mobilier : 800€

*Le Maire rappelle que la commune fait de gros efforts en investissement et fonctionnement pour les écoles, ce qui permet aux écoles d'avoir un niveau d'équipement exceptionnel.*

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE :**

- Fouilles MTP (paiement à la remise du rapport du site des fouilles de la MTP) : 20 500€

#### **SERVICES GENERAUX :**

- Mobilier PM : 1 500€
- Mobilier mairie : 5 000€
- Chaudière atelier : 3 400€
- Chaudière école de musique : 4 800€

- Armoire forte armement PM : 3 250€
- Renouvellement matériel informatique mairie : 10 000€
- Maintien à niveau Espaces Verts : 15 000€
- Maintien à niveau Atelier : 15 000€
- Véhicule service technique : 36 000€

**Le total des projets 2026 s'élève à 3 273 051,00€ (hors RAR).**

Le montant total des restes à réaliser pour 2026 s'élève à 342 500 € répartis ainsi :

- Mobilier urbain : Bac de rétention + bacs à fleur : 1 600 €
- Locaux PM : 48 000 €
- Maison du Tourisme et du Patrimoine : 200 000 €
- Travaux ELT/1er paiement architectes : 40 000 €
- Site des Remparts (jardin archéologique) : 2 600 €
- Elargissement voirie Neuerweg : 20 000 €
- Rue des Goumiers : 30 000 €
- Liaison fibre communale : 300 €

**Le Conseil Municipal prend ACTE.**

*Le Maire rappelle que des chiffres vont évoluer d'ici le prochain conseil, puisque des éléments arrivent encore de la Trésorerie.*

#### **9.2. Garantie d'emprunt DOMIAL : modification des montants à assurer**

##### **DELIBERATION D22012026/06**

Par décision en date du 22/03/2023, modifiée le 23/08/2024, le Directeur Général de DOMIAL ESH a approuvé l'engagement de l'opération d'acquisition en VEFA auprès du promoteur BOULLE d'un ensemble immobilier à construire, Route de Sélestat, 67730 CHATENOIS, et composé de 20 logements, de locaux techniques et de services (bureaux de la Gendarmerie), d'un parking visiteurs de 7 places, et de 27 places de stationnements.

La typologie des logements est la suivante :

- 1 logement de type 2
- 5 logements de type 3
- 10 logements de type 4
- 3 logements de type 5
- 1 logement de type 6

La commune de Châtenois, par délibération du 30/11/2023, a consenti à garantir l'emprunt relatif à l'opération à 100% pour un montant prévisionnel de 7 763 660€ à contracter par DOMIAL auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignation.

L'avis des Domaines, établi en date du 15/04/2024, estime la valeur vénale actuelle de l'ensemble du lot à acquérir, soit 20 logements et une caserne de gendarmerie, à 6.680.000,00€ HT assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

L'acquisition en VEFA est consentie au prix de 6.826.170,00 € HT, soit un prix de 8.191.404,00 € TTC (TVA 20%) pour une surface habitable de 1.756,10 m<sup>2</sup> de logements et 519,29 m<sup>2</sup> de locaux techniques et de services, étant précisé que cette surface pourra varier de + ou - 2% d'ici les plans définitifs, soit un prix HT de 3.000 € m<sup>2</sup>/ Surface Habitable.

A ce prix s'ajoutent des prestations complémentaires, pour un montant total de 524 217,61 € HT.

DOMIAL sollicite la commune afin d'ajuster la garantie d'emprunt préalablement contractée au nouveau plan de financement suivant :

- Emprunt CDC – PLF 2014 (50 ans) :	2 192 955,00 €
- Emprunt CDC – PLF 2014 (35 ans) :	5 978 865,00 €
FONDS PROPRES :	600 000,00€
TOTAL DES FINANCEMENTS :	8 771 820,00 €
Soit une garantie d'emprunt sur le montant révisé de 8 171 820,00€	

**Vu** l'avis du Conseiller aux Décideurs Locaux en date du 15 janvier 2026,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**S'ENGAGE** à garantir l'emprunt souscrit par DOMIAL selon les modalités ci-avant.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*M. LACHMANN déplore que les communes doivent porter la responsabilité de prêts aussi importants. Le Maire répond que la commune soutient des opérations qui sont au bénéfice des concitoyens et que ce mécanisme n'est ni nouveau, ni risqué en réalité. M. LACHMANN soutient que la Caisse des dépôts devrait néanmoins porter cette garantie.*

### 9.3. Tarification borne de recharge Freshmile

#### DELIBERATION D22012026/07

Dans le cadre d'une mise en conformité légale OCPI (Open Charge Point Interface) des bornes de recharge, la commune a été contactée par Freshmile afin de réajuster les tarifs appliqués jusqu'alors. Pour mémoire, la délibération du 23 janvier 2025 prévoit une tarification de 0,40€ / kwh, avec une tarification du parking à 1€ de l'heure, à partir d'une heure après la fin de la recharge. Le parking est gratuit de 20h à 8h.

Afin de répondre à la nouvelle réglementation, il est proposé la formule suivante :

- Le prix dépend de l'énergie délivrée et du temps de parking (réglementation OCPI),
- 0,40 € par kWh entamé,
- De 8h à 20h : après 3h30 de branchement, 1 € par heure facturé à la minute ; si la voiture n'a pas fini de charger, la facturation se fera dès la fin de la charge. A contrario, une voiture qui a fini de charger au bout de 2h par exemple, ne sera facturée qu'à partir de 3h30 de parking,
- La tarification continue tant que le véhicule reste branché,
- Gratuité du parking de 20h à 8h.

Ce nouveau tarif sera appliqué à partir du 09/02/2026.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**DECIDE** de faire évoluer le tarif des bornes de recharge de Freshmile selon les critères décrits ci-dessus.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*Mme DORIDANT estime qu'il y a encore des personnes au restaurant à 20h, et donc que la gratuité serait plus pertinente à partir de 22h, quand les gens sortent, pour ne pas inciter les personnes à rester parquées et libérer les places. M. SIGRIST explique que ce sont des bornes de recharge lente, et que cela va plutôt concerter des personnes qui dorment à l'hôtel. Les utilisations ne vont pas ressembler à la borne rapide des Humanistes par exemple. Le but est de ne pas taxer les utilisateurs. Le Maire abonde le propos de M. SIGRIST : les bornes ne sont pas beaucoup utilisées et le service est déficitaire pour la commune puisqu'elle porte les contrats d'entretien et les coûts d'abonnement.*

## 10. Tourisme

**RAPPORTEUR : M. Christophe ELSAESSER**

### 10.1. Points info

M. ELSAESSER explique que la saison se prépare actuellement avec les agents : Consultation des groupes, du conteur, des stands, et jeux en bois. La planification est en cours et des choix devront être faits. En effet, il y a plus de demandes que de possibilité, les associations et les groupes musicaux sont très demandeurs. La commission tourisme élargie se tiendra la semaine prochaine pour travailler à la programmation et arbitrer. La programmation devrait être arrêtée fin mai pour lancement de la communication. Aucun gros investissement n'est prévu cette année puisque de nouvelles tables, tonnelles et bancs, ainsi que le camion frigorifique ont été acheté en 2025. Il sera néanmoins acheté des guirlandes guinguette pour cette saison estivale.

## 11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

**RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER**

### 11.1. Recrutement d'un adjoint d'animation et d'un agent administratif en accroissement temporaire d'activité à l'école des Bains

#### DELIBERATION D22012026/08

Trois agents des écoles bénéficient d'une embauche au titre de contrats aidés à durée déterminée qui ne couvrent pas l'ensemble de l'année scolaire.

L'agent de l'école du Hahnenberg a pu bénéficier d'un renouvellement du CEC jusque fin août 2026, mais pas l'agent à l'école de Bains, ni l'agent à l'école Krafft.

Afin d'assurer la continuité de service aux écoles concernées, il est proposé de recruter les deux agents dans les conditions fixées à l'article 3.1°) de la loi n°84-53 du 26/01/1984, soit en accroissement temporaire d'activité, en tant qu'adjoint territorial d'animation à l'école des Bains et adjoint administratif territorial à l'école Krafft.

Si les financeurs ouvrent des possibilités de renouvellement de contrat aidé courant février, alors les agents seront recrutés en CEC et seront renouvelés pour 6 mois supplémentaires, comme prévu initialement, sous ce dispositif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à recruter un adjoint territorial d'animation pour l'école maternelle des Bains, du 01/03/2026 au 31/08/2026, à raison de 28h30 par semaine, et percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1 indice brut 367 / indice majoré 366.

**AUTORISE** le Maire à recruter un adjoint administratif territorial pour l'école Krafft, du 02/03/2026 au 01/09/2026, à raison de 22h00 par semaine, et percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1 indice brut 367 / indice majoré 366.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## 12. Délégations d'attribution au Maire

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décision du 2 décembre 2025 : mobilier police, MANUTAN, pour un montant de 2 604€
- Décision du 5 décembre 2025 : marquage au sol RD559, SAS GPE HELIOS PROXIMARK ALSACE, pour un montant de 10 510€.
- Décision du 10 décembre 2025 : intervention talus rue du Tokay, VOGEL TP SAS, pour un montant de 1 668€.
- Décision du 11 décembre 2025 : tables et chaises pour la MTP, AXESS INDUSTRIES, pour un montant de 6 600€.
- Décision du 16 décembre 2025 : nettoyage annuel EMB, AS PROPRETE, pour un montant de 18262€
- Décision du 16 décembre 2025 : nettoyage annuel EEK, AS PROPRETE, pour un montant de 47 736€
- Décision du 16 décembre 2025 : transport champ du feu EEK, KEOLIS, pour un montant de 2 142€
- Décision du 16 décembre 2025 : 10T pellets pour EEK et EMH, VOGEL GERARD SARL, pour un montant de 3 400€.
- Décision du 19 décembre 2025 : maintenance informatique annuelle, SERVINFO, pour un montant de 3 833€.
- Décision du 22 décembre 2025 : arbres TVB, PEPINIERES GISSINGER JEAN, pour un montant de 9781€.
- Décision du 7 janvier 2026 : plantations 2026, NUNGESSION, pour un montant de 4 024€.
- Décision du 8 janvier 2026 : maintenance chaudière atelier, STIHL, pour un montant de 1 045€.
- Décision du 8 janvier 2026 : réparation du tracteur, TROMPETER, pour un montant de 1 509€.
- Décision du 8 janvier 2026 : maintenance chaudière atelier, STIHL, pour un montant de 1 075€.
- Décision du 9 janvier 2026 : sel de déneigement, ROCK, pour un montant de 2 844€.
- Décision du 15 janvier 2026 : mission géotechnique ELT, GINGER, pour un montant de 6 252€.
- Décision du 15 janvier 2026 : mission SPS extension ELT, ADC EST, pour un montant de 7 452€.
- Décision du 15 janvier 2026 : mission CT ELT, DEKRA, pour un montant de 14 418€
- Décision du 21 janvier 2026 : remplacement pompe chaufferie ELT : 3 238€

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégitataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la commune ;

5 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maitres SCHWARTZ, et MOREAU, la Commune renonce à user du droit de préemption pour les biens suivants :

1. Vente HOFFNER Gaetan et Elodie – 18, rue du Kreffzen – Section 14 n°484 et 485 avec 13,59a – bâti
2. Vente SERVET et RHIN HABITAT – route de Kintzheim – Section 5 n°220 et 221 avec 6,17a – non bâti
3. Vente SCHEUER Marie – 83, route de Sainte-Marie-aux-Mines – Section 33 n° 11, 12, 13, 14, 15, 16 avec 33,19a – bâti
4. Vente ISENFELD – Isenfeld – section 22 n°411/28 avec 2 m<sup>2</sup> - non bâti
5. Vente RIEHL Thomas – 24, rue de Ribeauvillé – Section 5 n°47 avec 3,99a - bâti

### 13. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

#### 13.1. Convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière animale

##### DELIBERATION D22012026/09

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, selon l'article L211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il appartient aux maires de conduire les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, à la fourrière où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L211-25 et L211-26 du même code.

Par ailleurs l'article L211-24 du Code Rural précise que chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, ou lorsqu'elle n'en dispose pas, confier le service public de la fourrière à des fondations ou associations de protection des animaux disposant d'un refuge, sous forme de délégation de service public et dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

La commune de Châtenois ne dispose pas de fourrière animale. Elle a signé depuis 1990 une convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière avec la SPA de Moyenne Alsace. Cette convention étant très ancienne, il est proposé de la réactualiser.

Dans le cadre de cette convention, la SPA de Moyenne Alsace s'engagerait à capturer et recueillir les animaux pour lesquels la commune la solliciterait et à les transporter en son centre d'accueil, à les héberger, à en rechercher les propriétaires, et à en assurer la surveillance sanitaire.

En contrepartie de cette prestation, la commune s'engage à verser forfaitairement à la SPA de Moyenne Alsace la somme de 0,70 € par an et par habitant (selon délibération du 13 février 2020).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière animale de la SPA de Moyenne Alsace, à compter du 01/02/2026, telle qu'annexée.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et les pièces consécutives nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **13.2. Eclairage public : modification des horaires**

#### **DELIBERATION D22012026/10**

En décembre 2022 puis en janvier 2023, le conseil municipal a voté la mise en place de nouveaux horaires d'éclairage afin de diminuer l'impact de l'augmentation des coûts d'électricité et de limiter la pollution lumineuse encore engendrée par les anciens luminaires.

Courant 2026 l'ensemble des luminaires seront changés en LED. En outre, les prix de l'électricité ont diminué depuis 2025

Lors des dernières municipalités, les élus ont débattu sur l'intérêt de rallumer l'éclairage public en tout temps nocturne et ont demandé un chiffrage de la mesure aux services. Un fonctionnement en continu de l'éclairage public générerait un surcoût de 300 000€ par mandat. Une proposition a alors émergé, dans un objectif de faciliter les déplacements des travailleurs matinaux. Ainsi M. le Maire propose les horaires d'extinction suivants :

- Minuit – 5h sur l'ensemble du ban communal, hormis :
- 1h30 – 5h entre le rondpoint RN59 et le rétrécissement Dontenville (horaires inchangés).

Après débat,

Le Conseil Municipal,

**DONNE** son accord pour l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin sur l'ensemble du ban communal, et de 1h30 à 5h sur la portion rond-point RD559 – rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville.

**PRECISE** qu'un arrêté du Maire sera pris en ce sens et sera communiqué par tout moyen disponible auprès de la population.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (B. SADOWNICZYK, J. LACHMANN, A-C DORIDANT, E. BRUNSTEIN, S. DEMAY)

*Le Maire fait état de retours positifs suite à la décision d'extinction mais aussi de demandes particulières pour ceux qui se lèvent tôt.*

*Il explique que le fait de rallumer toute la nuit a été calculé par les services et coûte 50 000€ par an, soit 300 000€ sur un mandat. Grosso modo 1h d'extinction correspond à une économie de 10 000€, donc par extension le rajout d'une heure d'éclairage couterait à la commune 10 000€ par an.*

*Il rappelle aussi que beaucoup de communes avaient pris la décision d'éteindre leurs éclairages publics, même avant la crise énergétique, afin de répondre à un enjeu écologique de préservation de la biodiversité nocturne. L'objectif est donc de trouver le bon équilibre entre les besoins de la population, les coûts financiers, qui ne sont pas inexistants, et l'écologie.*

*M. BOHN explique que le passage en LEDS a généré 170 000 kwh d'économie annuelle, ce qui correspond à la consommation annuelle de 35 maisons.*

*Mme DORIDANT demande le chiffrage réel en parallèle des 170 000 kwh, elle voudrait pousser l'analyse plus loin. Les chiffres peuvent être donnés ultérieurement. M. BOHN rappelle qu'il n'y a pas plus de cambriolage, néanmoins Mme BRUN et Mme EBELIN confirment qu'il est très peu rassurant de récupérer sa voiture tôt le matin pour aller travailler, lorsqu'il fait nuit noire. M. VILARDELL demande si ces 50 000€ sont calculés avec une commune à 100% LEDS ; il est confirmé que oui : les chiffres ont été calculés avec toute la commune en LEDS (ce qui sera le cas fin 2026), et avec les nouveaux coûts d'électricité, à la baisse sur le nouveau contrat. A la question de M. VILARDELL, M. SIGRIST répond que les abaissements de luminosité ont déjà été mis en œuvre partout où c'était techniquement possible.*

M. BRUNSTEIN a l'impression que la commune se précipite : des travaux sont encore en cours, les élections ont lieu dans quelques semaines, il trouve que la nouvelle assemblée aurait pu prendre cette décision. Le Maire répond que la nouvelle assemblée pourra décider mais en toute connaissance de cause, sans dire que cela ne coûte rien.

### 13.3. Points info

M. SIGRIST informe le conseil que l'UTMB repasse à Châtenois, mais deux courses se rajouteront pour les juniors de 2007-2008 et 2009-2010. C'est une première mondiale pour le groupe UTMB. La course fera 10 km et 312 m de dénivelé ; merci à Time to Run qui a travaillé sur ce projet. La course pour les juniors aura lieu le 16 mai. Toutes les courses auront lieu pendant le WE de l'Ascension.

M. BRUNSTEIN expose enfin au conseil qu'il a vu récemment un poste ouvert pour le poste de DGS de la commune. Le Maire explique que c'est un fait administratif lié au besoin de publication des postes fonctionnels lorsque le détachement arrive à échéance. Cet état de fait a eu lieu dans d'autres cas : certains des agents en poste devaient repasser par la case du renouvellement, comme Suzy ou Lucile, avec une publicité de poste obligatoire.

M. LACHMANN prend la parole « en tant qu'ancien magistrat de la cour des comptes ». Il explique que le poste de DGS est un poste fonctionnel, lié au poste de maire, qui donne lieu à un détachement sur le cadre d'emploi de DGS, détachement qui prend fin automatiquement à la fin du mandat du maire d'après la législation. Il ne comprend donc pas pourquoi il y a un poste publié pour un début de détachement au 1<sup>er</sup> février, alors que le détachement s'arrête d'office dans 6 semaines, lors des élections. La DGS prend la parole pour dire que cette explication est erronée et qu'une note de service sera envoyée aux conseillers pour expliquer le mécanisme du détachement. M. LACHMANN insiste en disant que le poste de DGS s'arrête en mars, et qu'il ne votera pas pour cette désignation. M. SIGRIST lui répond qu'il n'y a aucun vote de prévu. Le Maire stoppe la discussion : « la nouvelle municipalité fera ce qu'elle aura à faire, là on met la situation au carré ».

\*\*\*\*\*

M. le Maire clôture la séance à 21h20...

Secrétaire de séance  
Nadine GUTHAPFEL



Luc ADONETH  
Maire



Mélanie SEATI SANTAMARIA  
Secrétaire Administratif

